

**Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de  
La BASTIDE SOLAGES**

**Session ordinaire du 05 avril 2024**

Le vendredi 05 avril 2024 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. André ROUQUETTE

**Présents :** Malory CASTAING, René BEL, Elian ROQUES, Aurélie ALIBERT, Marie-Mélanie PELFORT, Joël MAUREL, Sophie TERRAL, Jacques MOLINIER, Geneviève ASTOUL, David MALLEVIALLE.

**Excusées :** Néant

**Pouvoir de :** Néant

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du PV du Conseil du 14 mars 2024 – **Adopté à l'unanimité**

Avant de procéder aux délibérations prévues à l'ordre du jour, M. le maire explique qu'il faut rajouter au vote « la fongibilité des crédits pour la M57 » tout le monde est d'accord

**Délibérations :**

**20240405DEL01 - Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023.**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Adoptée à l'unanimité**

**20240405DEL02 – Comptes administratifs de l'année 2023.**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

Le maire ne devant pas prendre part au vote des comptes de l'année écoulée, il lui ait demandé de sortir de la salle et ainsi les votes sont soumis uniquement aux 10 élus présents

**Adoptée à l'unanimité**

**2020405DEL03 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget du Lotissement 2023**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Adoptée à l'unanimité**

**2020405DEL04 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal 2023**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Approuvée à l'unanimité**

**20240405DEL05 - Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Café Associatif 2023**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Approuvée à l'unanimité**

**2020405DEL06 - Vote des taux des taxes Directes locales 2024**

Elles sont au nombre de 3 :

- la taxe d'habitation, payée par les particuliers pour les résidences secondaires et les entreprises qui ne sont pas soumises à la CFE
- la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ;
- la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;

Une fois ces recettes fiscales obtenues, elles participent, à côté d'autres ressources, à l'investissement et au financement des services courants des collectivités

M. le Maire explique que les marges de manœuvre pour investir, se réduisent de plus en plus. Même s'il n'y a pas lieu de s'alarmer, on constate également que les charges de fonctionnement augmentent. C'est dans cette perspective qu'il est proposé d'augmenter le % des taux .

	Taux 2023	Taux 2024
Foncier Bâti	31,69 %	33,01 %
Foncier non Bâti	29,31 %	30,53 %
Taxe d'habitation	8,67%	9,03 %

**Approuvée à l'unanimité**

#### **2020405DEL07 – Vote des subventions accordées sur le Budget principal 2024**

- L'Amicale des Pompiers : 100 €
- Coopérative de l'école de Coupiac 350 € (+ régularisation 2023 : 350€ non versé)
- Familles rurales : 100 € (+ régularisation 2023 : 100 € non versé)

M. André Rouquette rappelle l'aide supplémentaire exceptionnelle apporté à l'école pour le financement d'ordinateurs : 350 €

**Approuvée à l'unanimité**

#### **2020405DEL08 - Approbation du Budget Primitif principal 2024**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020405DEL09 - Approbation du Budget du Lotissement 2024**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020405DEL10 – Approbation du Budget annexe du Café Associatif 20247**

L'ensemble des comptes et tableaux sont consultables en mairie

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020405DEL11 – Fongibilité des crédits en M57 pour 2024**

M. le Maire explique qu'il y a un changement de nomenclature et qu'il convient de délibérer pour acter ce changement :

A savoir que pour les budgets principaux il convient de passer de la M14 à la M57 : le vote se fera désormais au chapitre ce qui devrait simplifier le traitement comptable et les procédures.

Concernant les budgets annexes tels que le Café associatif le vote continue de se faire avec la nomenclature M4 : vote à la ligne.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **2020405DEL12 – Vente parcelle A800**

Comme évoqué lors du précédent conseil (14/03/2024) nous procédons ce jour au vote effectif pour la vente de cette parcelle.

Un acte notarié sera donc rédigé entre la mairie (propriétaire de ladite parcelle) au profit de M. Hervé Favre.

M. le Maire a tout pouvoir pour signer l'acte notarié qui en découle.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour information, ici nous vous proposons une version simplifiée des délibérations. Vous pouvez bien entendu venir en mairie pour les consulter dans leur intégralité.

#### **Questions diverses :**

- 1) Parcelle n° 1647 : cette parcelle est désormais propriété de la mairie (suite vente Roques Claude). M. VIDAL, présent lors de ce conseil, avait émis par écrit le souhait de bénéficier d'un droit de passage. L'ensemble du conseil a émis un avis favorable.

- 2) Parcelle n°833 : parcelle attenante au terrain de M. VIDAL, et nouvellement acquise par la mairie (suite vente Roques Claude) qui nous explique que son fils est intéressé par son achat. S'agissant d'une nouvelle acquisition, M. le Maire lui explique que rien n'a encore été décidé sur le devenir de celle-ci.
- 3) Stationnement : Alexis ROQUES (locataire du logement au-dessus de la mairie) souhaite installer un anneau sous le préau de la mairie afin de sécuriser sa moto. Il propose de l'installer à ses frais. Demande acceptée par l'ensemble du conseil
- 4) Eclairage public : Céline SENAUX et Arnaud MOLINIER ont sollicité par écrit un éclairage public devant chez eux. S'agissant d'une résidence principale et compte tenu de la réglementation prévue par la mairie, celle-ci fera les démarches dans ce sens et sollicitera le SIEDA.
- 5) Eclairage public : il a été demandé de pourvoir à l'éclairage de la Vierge et de la Pieuvre (qui devrait être installée sur la commune). A l'unanimité pas d'éclairage pour la Pieuvre. Concernant la Vierge il faut se renseigner pour les prix car ce qui a été proposé est trop cher

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 23h00

Signature de M. le Maire

Signature du secrétaire de séance

